# **Confort Hospitalisation - Conditions de souscription**

#### ÂGE DE SOUSCRIPTION

- Jusqu'à 65 ans
- Âge à considérer = âge au jour de la date d'effet du contrat.

### <u>ÂGE LIMITE DE GARANTIE</u>

Adhésion vie entière immédiate : la Compagnie s'interdit de résilier le contrat pour raisons de santé, dès la souscription.

### **DÉLAIS D'ATTENTE**

- aucun délai d'attente en cas d'accident
- 3 mois pour maladie
- 9 mois pour maternité
- 12 mois pour maladies psychiques et mentales

NB: le délai d'attente de 3 mois est abrogé si souscription simultanée de Confort Hospitalisation et de Swiss santé, Excell, Exial, Ténor ou Corade avec utilisation des supports de souscription correspondants.

#### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

- au mois, par prélèvement automatique obligatoire
- au trimestre, semestre, année par avis d'échéance ou prélèvement
- acompte d'un mois si enregistrement du contrat avant le 10 du mois, sinon 2 ou 3 mois
- 4 dates de prélèvement au choix : le 5, 10, 20 ou le dernier jour du mois
- aucun frais

#### TARIF ENFANTS

- jusqu'à 19 ans révolus (sauf enfant de moins de 20 ans assuré seul et en activité professionnelle : appliquer le tarif de la tranche d'âge 20-45 ans)
- dégressivité pour le 2<sup>e</sup> enfant
- gratuité à partir du 3e enfant.

### DATE D'EFFET/ÉCHÉANCE ANNIVERSAIRE/RÉSILIATION

- date d'effet : le lendemain à midi du jour du paiement de la première cotisation et au plus tôt à la date fixée aux dispositions personnelles, après acceptation de la proposition par la Compagnie
- contrat établi pour 1 an avec tacite reconduction
- résiliation par le client à l'échéance anniversaire du contrat moyennant préavis d'au moins 2 mois, par lettre recommandée.

# Confort Hospitalisation - Conditions de souscription

### RISQUES RÉSERVÉS

La Direction exclut de son champ d'action les activités ou professions reprises ci-après en raison de leur caractère dangereux.

Toutefois, dans certains cas particuliers, elle se réserve la possibilité de fixer, au cas par cas, des conditions spéciales dans lesquelles une garantie santé peut éventuellement être envisagée :

- personnel naviguant de l'aéronautique (civile et militaire),
- marins, marins-pêcheurs, personnels embarqués à bord de navires, batellerie, dockers,
- travaux sous l'eau avec caissons à air comprimé, scaphandre,
- travaux souterrains, notamment pour extraction de charbon, minerais, matériaux divers, construction ou aménagement de tunnels,
- travaux nécessitant la mise en œuvre d'une technique exceptionnelle (téléphériques, lignes à haute tension),
- travaux se rapportant à l'énergie atomique et à son utilisation,
- travaux réalisés à des hauteurs supérieures à 8 mètres
- travaux se rapportant à l'utilisation de matériaux spécifiques (plomb, amiante, acide...)
- fabrication de tous explosifs, amorces, détonateurs, munitions, transport ou manutention d'explosifs ou d'engins explosifs, déminage, récupération de munitions,
- militaires et assimilés (pompiers, police, gendarmerie, etc.), pompiers bénévoles,
- débardeurs,
- barmen, barmaids,
- organisateurs itinérants de vente à domicile et professions vivant de commissions extra-fiscales,
- en règle générale, personnes sans domicile fixe,
- travailleurs saisonniers,
- guides de montagne,
- moniteurs de ski, de sports et loisirs saisonniers,
- professions du spectacle : lutteurs professionnels, acrobates, cascadeurs, dompteurs,
- professions hippiques : haras, jockeys, palefreniers, dresseurs de chevaux, maîtres de manège avec «rodéo» ou avec circuits touristiques,
- sports pratiqués au niveau national ou international,
- sports professionnels ou sous contrat avec rémunération,
- sports mécaniques et aériens.

## Confort Hospitalisation - Acceptation immédiate par vos soins

Souscription connexe à Swiss santé ou Confort Hospitalisation seul

→ utilisation des supports de souscription Swiss santé.

### Questionnaire de santé Swiss santé

- **Q**Î Êtes-vous actuellement hospitalisé(e) ?
- Envisagez-vous un séjour hospitalier et/ou un séjour spécialisé (repos, cure...) avec ou sans intervention chirurgicale dans les 6 mois ? (autre que appendicite, amygdales, végétations)
- ② Êtes-vous pris(e) en charge à 100% par votre régime obligatoire ?
- ② Dans les 3 années précédant la souscription, avez-vous été soigné(e) pendant plus de 2 mois consécutifs pour une maladie, un accident, une malformation ?
- Dans les 2 mois qui viennent de s'écouler, avez-vous consulté plus de 4 fois un généraliste ou un spécialiste ? (enfant < 10 ans non concernés)
- **Q6** Merci d'indiquer votre poids et votre taille.
- Uune des personnes à assurer est-elle enceinte ?
- Des travaux de prothèses dentaires ou d'orthodontie sont-ils en cours ou envisagés pour les 12 mois à venir ?

Si oui : NON assurable

Si oui : acceptation immédiate, tarif standard

#### Souscription connexe à Corade, Excell, Exial ou Ténor

→ utilisation des supports de souscription Corade, Excell-Exial ou Ténor. Dans ce cas, acceptation globale du risque par la Compagnie sur la base des questionnaires de santé correspondants.